

Assemblée Générale du 9 mars 2013

Compte Rendu

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 9 mars 2013 à la salle municipale de la Plaine sur Mer. Devant 280 adhérents, le président a présenté le rapport moral.

1-Hommage à ceux qui nous ont quittés

Raymond LARUE nous a quitté le 8 mai 2012 à l'âge de 84 ans.

C'est à l'occasion d'un projet de création d'un parc à palourdes sur un site de pêche aux crevettes qu'il a créé l'Association de la Défense de la Côte Sauvage de la Bernerie et du Clion sur Mer en Mars 1985 avec un groupe d'amis pêcheurs.

En avril 1998 il poursuit son action de défense de la pêche de loisir suite à une manifestation contre un projet d'élevage de coques à Port Giraud, à la Plaine sur Mer, puis quelques mois plus tard, contre un projet d'extension des parcs à huîtres sur la Bernerie en Retz.

Ainsi il donne naissance à l'Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade.

En 1998, avec la collaboration des communes littorales de la Côte de Jade, il engage de vastes campagnes d'information et de sensibilisation aux tailles et quantités des coquillages et crustacés pêchés, par la mise en place de 34 panneaux installés sur les accès à l'estran.

Fidèle à ses convictions de défense de la pêche de loisir, il contribua à l'affiliation de l'association à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, dont il a été notre représentant pendant de nombreuses années, et le président de la commission pêche à pied en 2000.

Raymond LARUE continuera à conseiller l'actuel bureau de l'association dans le cadre du Conseil des Fondateurs créé en 2011, et dont il a été le président d'honneur.

Il restera dans nos mémoires comme un homme juste, défenseur de notre activité traditionnelle, et précurseur d'une pêche responsable et durable.

Albert AUDION nous a quitté le 7 Novembre dernier à l'âge de 86 ans.

Ce pêcheur à pied que beaucoup de personnes connaissaient pour sa discrétion, est né à Chauvé en 1926, avant de rejoindre la Fontaine aux Bretons à Pornic.

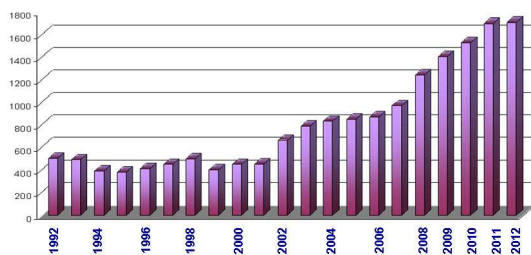
Il rejoindra très tôt l'Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade, où il participera pendant de longues années au Conseil d'administration. Dans les années 90, il en sera même l'un des piliers, pour faire connaître l'association, avec l'adhésion annuelle de plus de 400 pêcheurs du Pays de Retz.

Cet ardent défenseur de la pêche de loisir restera dans la mémoire de tous ceux qu'ils l'ont connu.

Nous leur rendons aujourd'hui hommage par une minute de silence.

2-L'association

Les adhérents

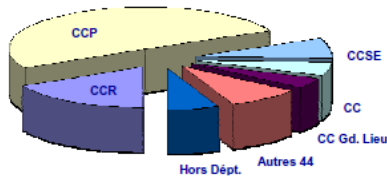


L'année 2012 sera marquée par une légère progression des adhésions (+1%) confirmant ainsi l'intérêt des pêcheurs de loisir à notre association. Nous sommes ainsi 1 709 adhérents prêts à défendre notre passion.

Les fortes progressions constatées en 2008 et 2010 suite aux événements locaux concernant les demandes d'extension des cultures marines en 2008, puis en 2010, les prélèvements massifs d'huîtres par les ostréiculteurs, démontrent que les pêcheurs de loisir souhaitent être rassemblés pour peser sur les décisions.

Les adhésions à la FNPPSF sont en progression par

rapport aux années précédentes, confirmant également la représentativité de cette fédération dans les instances nationales, et sa capacité à répondre de manière constructive dans les débats portant sur la pêche de loisir et la plaisance.



La répartition par territoire intercommunale est semblable aux années précédentes avec toujours une forte représentation sur la communauté de communes de Pornic (48%).

A noter cette année, une progression sensible des adhérents de la CC Sud Estuaire (10%) marquant ainsi l'intérêt de l'association sur l'ensemble du pays de Retz, avec les communautés de communes littorales (CC de Retz 17% - CC Machecoul 8% - CC Grand Lieu 6%).

Les adhérents sont également issus de la région nantaise (7%) ainsi que des départements limitrophes (4%)

Bilan des actions 2012

Nos actions 2010 s'inscrivent toujours conformément aux statuts qui sont :

- Préserver le droit de la pêche de loisir
- Informer le public des bonnes pratiques de la pêche
- Participer à tout projet pouvant porter atteinte aux zones de pêche à pied

Don à la SNSM

Comme chaque année, l'Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade est solidaire des sauveteurs en Mer. Le Samedi 23 juin 2012, les membres de l'Association étaient réunis avec les responsables de la station SNSM de Pornic pour un moment émouvant rempli de solidarité.

262 € ont été offerts à la SNSM correspondant à la moitié des dons reçus lors du décès de Raymond Larue, ancien président et membre fondateur de l'association. C'était selon ses dernières volontés a précisé son épouse Mauricette qui a rejoint le Conseil des Fondateurs.

3-Découvrir l'art de la pêche à pied

Manifestations 2012

Parmi nos participations aux manifestations locales en 2012, nous étions présents lors des Journées de la Mer à Pornic les 7 et 8 août 2010, le Festival des Grandes Marées à la Bernerie en Retz et les forums d'associations.

C'est aussi l'occasion, de présenter l'exposition « pêche à pied » de la Communauté de Communes de Pornic que nous remercions de nous permettre d'être le relais privilégié dans l'information et la sensibilisation du public à la pêche de loisir à pied.

En début d'année 2012, plus d'une centaine de propriétaires de bateaux étaient présents lors d'une réunion d'information sur les thèmes de la sécurité des navires, et de la réglementation pêche embarquée. Organisée en collaboration avec l'association « l'Abri Côtier » de la Bernerie en Retz, la Brigade Nautique de Pornic, la SNSM de Pornic, les pêcheurs plaisanciers ont bénéficié des nouvelles dispositions applicables à la navigation de plaisance au 1er janvier 2012.

Découvertes de l'art de la pêche pied dans les écoles

Innovation 2012 de l'Association des Pêcheurs à Pied de la Côte Jade, les enfants des écoles de la Bernerie en Retz, la Plaine sur Mer, Paimboeuf et Pornic, ont bénéficié d'une journée découverte de la pêche à pied sur les estrans du littoral de la Côte de Jade en compagnie de leurs enseignants. Ils ont ainsi pu découvrir la richesse de notre patrimoine maritime, et des différentes espèces animales et végétales qui le compose.

Initiation à la pêche à pied

Le dimanche 22 avril dernier, quelques adhérents de l'Union des Associations et des Habitants du Quartier de la Bugallière à Orvault, ont assisté à une présentation de l'art de la pêche à pied avant de découvrir huîtres et palourdes sur l'estran Bernerien.

Ces pêcheurs occasionnels ont reçu également les informations réglementaires, ainsi que les bons gestes respectueux de notre environnement marin.

4-Les dossiers 2012

Natura 2000 « Baie de Bourgneuf »

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (APBVBB) a souhaité actualiser les connaissances de la pêche à pied sur le site Natura 2000 « Baie de Bourgneuf ».

A ce titre, notre association a participé, avec la nouvelle association de pêcheurs de loisir de Bouin (APLAV) à plusieurs réunions visant à mettre en place des mesures de renforcement de l'information et de la sensibilisation des pêcheurs de loisir sur les sites particuliers du Gois et de Fort LARON.

Les premières mesures seront mises en place sur ces secteurs dès la parution de la nouvelle réglementation pêche à pied en cours d'harmonisation dans les départements de Vendée et de Loire Atlantique.

L'opération de comptage du 8 avril 2012

Dans la continuité de l'étude lancée en 2009 par le Conservatoire du littoral, une proposition de 2 associations environnementales, concernant la mise en place d'un réseau sur l'ensemble du territoire, visent à proposer des mesures supplémentaires de gestion de la pêche récréative.

Ces initiatives d'autant plus inquiétantes, visaient à faire pression sur les décideurs, pour nous imposer de nouvelles contraintes de pêche, par des mesures de restrictions, d'interdictions, de zones de cantonnement, ou de réserves à la pêche professionnelle comme la conchyliculture d'ici 2012.

Notre association a été sollicitée à plusieurs reprises par IODDE pour participer à l'opération de comptage des pêcheurs de loisir, organisée le 8 avril dernier.

Bien entendu, après concertation avec Jean Kiffer, président de la FNPPSF, nous avons estimé qu'il était préférable de garder notre énergie pour des actions d'information et de sensibilisation semblables à celles que nous faisons quotidiennement, et nous n'avons pas souhaité donner suite à cette demande.

Les résultats de ce comptage montrent l'ignorance des associations environnementalistes sur cette problématique, en particulier en Loire Atlantique, ou une association locale n'a pas tenu compte des fermetures exceptionnelles de certains sites pour contamination bactériologiques compte tenu des conditions météorologiques des jours précédents. De plus, la saisonnalité des espèces pêchées méconnues de ces personnes, n'a pas été prise en compte, et rendent les résultats et leurs extrapolations complètement aléatoires et infondées.

Question posée à l'assemblée : Croyez vous en la pertinence et de l'intervention de l'association Hironnelle dans ces opérations de comptage des pêcheurs de loisir et de leur implication favorable à la défense de la pêche de loisir ?

Pas de réponse favorable à l'unanimité des membres présents

Prélèvement des huîtres sur le gisement naturel de la Bernerie par les professionnels

Depuis 2010, les ostréiculteurs, victimes de surmortalités constatées dans leurs élevages, bénéficient de permis temporaires leur permettant de reconstituer leurs stocks de juvéniles sur le gisement naturel de la Bernerie en Retz.

Ainsi, les arrêtés successifs de ces autorisations, ont permis un prélèvement de 400kg par entreprise durant huit jours par mois jusqu'en 2011, puis 200kg pendant 6 jours par mois, enfin 100kg par jour pendant 4 jours jusqu'à fin 2012.

Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Loire

Ce projet de réserve naturelle de l'estuaire de la Loire nous inquiète au plus haut niveau, même si à ce jour, le périmètre non arrêté, ne nous permet pas de définir l'impact sur la pêche plaisance.

C'est pourquoi, lors de la réunion du 23 juin dernier, le Conseil d'Administration a décidé de rejoindre le Collectif44 afin de renforcer l'opposition annoncée à ce projet.

Où en est ce projet lancé il y a près de deux ans par l'Etat ? Interrogée à ce sujet lors de la manifestation du collectif44 organisée à l'occasion de la Birdfair festival à Paimboeuf en septembre dernier, la ministre de l'Environnement Delphine BATHO, a demandé au préfet de «*relancer le dossier de la réserve de l'estuaire de la Loire*».

La composition du Comité de préfiguration en avril 2011 laisse encore une large place aux associations de protection de l'environnement, sans tenir compte des usagers qui sont sous représentés.

Dans un courrier de fin 2012, Mme la députée Maire, Monique RABIN approuve «*totalelement la position du Collectif 44*», et entend interpellier la ministre de l'Ecologie, et du développement Durable sur ce sujet.

Réserve naturelle régionale sur la Pointe Saint Gildas

Le projet de réserve naturelle régionale sur la Pointe Saint Gildas, souhaitée par la commune de Préfailles, nous inquiète sur l'avenir de la pêche à pied dans ce secteur, même si le Maire nous a assuré de la poursuite de cette activité, à ce jour, aucune concertation n'a été mise en place avec les représentants des usagers de l'estran.

La labellisation du site de la Pointe Saint-Gildas à la Raize en réserve naturelle régionale (11,6 ha) est en cours, et ce projet pouvant entraîner la mise en place d'un plan de gestion sur six ans, est actuellement à l'étude pour l'obtention du classement en 2013.

L'Association des Pêcheurs Plaisanciers Vendée Atlantique

Fondée le 3 mars 2012 grâce à des membres désireux d'informer les pêcheurs de loisir fréquentant la côte sud de la baie de Bourgneuf, l'Association des Pêcheurs Plaisanciers Vendée Loire Atlantique rassemble près de 700 adhérents à ce jour. Les représentants de cette association de pêcheurs à pied et plaisanciers se sont rapprochés de notre association fin 2011, afin d'en définir les fondements nécessaires à la défense de notre activité commune, sur l'ensemble de la Baie de Bourgneuf.

L'APLAV a pour but de maintenir le libre accès à la mer, sur l'estran ainsi que sur tous les lieux de

pêche fréquentés par les pêcheurs de loisirs, mais aussi les simples visiteurs de la Vendée. Elle est affiliée à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France depuis juin 2012.

5-Nos moyens de communication

Le site internet

Toujours mis à jour régulièrement, le site internet de l'association est fréquemment consulté de l'ordre d'une vingtaine de visites journalières.

Il dispose des dernières informations réglementaires concernant la situation des zones de pêche dans le département, suite à la communication des arrêtés par les services de la Direction de la Mer et du Littoral de Saint Nazaire.

Toutes les informations locales départementales et nationales concernant la pêche de loisir, à pied, du bord ou embarquée, sont disponibles. Les informations concernant les coefficients, heures des marées, et la tendance météo de la semaine, sont également accessibles sur la page d'accueil.

Les pages réglementation et bonnes pratiques sont régulièrement visitée, démontrant ainsi l'intérêt des pêcheurs de loisir à s'informer des règles à respecter et des bonnes pratiques.

<http://appcj.wifeo.com>

Le bulletin d'Info du Pêcheur à Pied de la Côte de Jade

Créé courant 2011, ce bulletin d'information trimestriel permet à chaque pêcheur de loisir de s'informer des activités de l'association, des dernières évolutions réglementaires en matière de pêche de loisir, avec un rappel des bonnes pratiques.

Il est diffusé à plus de 1 000 exemplaires sur l'ensemble du pays de retz, et est téléchargeable depuis le site internet

Nos affiches de sensibilisation

Conformément à nos statuts, des affiches rappelant la réglementation pêche à pied, et les bonnes pratiques, sont régulièrement diffusées lors de grandes marées.

Les triptyques du Comité Départemental des pêcheurs plaisanciers de Loire Atlantique complètent l'information sur la sécurité des navires et la réglementation pêche embarquée.

Par l'intermédiaire de la revue « Pêche Plaisance » de la FNPPSF, nous publions également quelques articles concernant les activités de l'association, ainsi que des reportages sur des pêches particulières, pêche au congre à pied, le maquereau, le mulot, les bulots, le pétoncle, etc...

Enfin, la venue de Muriel, secrétaire de la FNPPSF lors de la marée de juillet dernier, a permis un reportage très apprécié des lecteurs de cette revue nationale diffusée à plus de 20 000 exemplaires.

6-Le Comité Départemental et Régional

La structuration de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France en Comités Départementaux et Régionaux permet de mettre en cohérence les actions de la FNPPSF sur le terrain, par l'intermédiaire des associations qui les composent.

Au niveau régional, ce dernier comité représente plus de 3 000 pêcheurs de loisirs et 23 associations sur les deux départements.

Depuis juin 2012, puis septembre de cette même année, Landry METRIAU, vice président de notre association assure la présidence du Comité Départemental et Régional.

Le Comité Départemental des Pêcheurs Plaisanciers de Loire Atlantique

Le Comité Départemental a participé à l'élaboration du DOCOB NATURA 2000 Mer « Plateau du Four » et a édité 10 000 flyers récapitulant la réglementation pêche à pied, embarquée et sécurité des navires à destination des pêcheurs plaisanciers.

Avec les associations membres du Comité Départemental de Loire Atlantique, nous sommes également à l'origine des éditions du Guide des Bonnes Pratiques diffusé à près de 20 000 exemplaires en 2012, sur l'ensemble du littoral du département, avec le soutien financier de la Région des Pays de Loire, du Conseil Général de Loire Atlantique, des Communautés de Communes de Pornic, de la commune de Piriac ainsi que le Comptoir de la Mer. Merci à eux.

Le Comité Régional des Pêcheurs de Loisir des Pays de Loire

Le Comité Régional des Pêcheurs de Loisir des Pays de Loire a engagé une réflexion sur une réglementation pêche à pied cohérente en Vendée et Loire Atlantique.

Notre demande, appuyée par le président de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, Noël FAUCHER, a reçu un avis favorable du Préfet de la Région Pays de Loire et les premières réunions doivent débuter courant du 1er trimestre 2013.

Par ailleurs, il a été demandé la constitution d'un comité de suivi de la pêche de loisir conformément à la Charte d'engagement signée le 7 avril 2011.

7-La Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France

Avec la FNPPSF, nous sommes engagés dans une démarche de pêche éco responsable, conforme aux dispositions de la Charte sur la mer signée le 7 juillet dernier.

Membre de la commission pêche à pied, notre adhésion à la FNPPSF renforce notre représentativité au sein des instances locales, départementales et régionales par l'intermédiaire du comité départemental ou régional.

Nous avons également participé à la conception du Pied à coulisse spécial pêche des coquillages et crustacés. Cet outil indispensable à tous les pêcheurs de coquillages et crustacés a été vendu à plus de 3 500 exemplaires sur notre côte de Jade depuis sa sortie en 2009. En complément de notre partenaire, le Comptoir de la Mer de Pornic et la Turballe, des conventions avec les différents offices de tourisme ont été établies permettant de renforcer l'information des pêcheurs à pied sur la réglementation.

Congrès FNPPSF 2012

Le 39ème Congrès National de la FNPPSF s'est déroulé du 30 mars au 1er avril 2012 à Argelès sur mer. Lors de l'Assemblée Générale du 1er avril 2012, Jean KIFFER a été réélu à la présidence de la Fédération à une très large majorité.

La parfaite organisation de ce Congrès par la Délégation FNPPSF Languedoc-Roussillon, a été unanimement saluée par des présidents et des représentants d'associations venus de toute la France. Les représentants de la SNSM se sont félicités des échanges réguliers avec la FNPPSF en soulignant l'importance du partenariat national mis en place depuis 2 ans.

Notre association, représentée par Landry METRIAU, vice président, devient titulaire parmi les 40 associations du Comité Directeur.

La commission pêche à pied a souhaité mettre en place un suivi de l'évolution de la ressource, afin de définir objectivement l'impact de la pêche à pied de loisir sur les gisements naturels.

Ce suivi, assuré par les associations locales sera basé sur un protocole validé par les scientifiques pour les espèces de coquillages les plus représentatives de la pêche de loisir à pied et selon les régions.

8-L'avenir de la pêche de loisir

Charte d'engagement pour une pêche de loisir éco responsable

Les Grenelles de l'environnement et de la Mer ont laissés planer le doute sur l'avenir de la pêche de loisir, et notamment sur l'éventualité d'un permis pêche de loisir.

Rappelons que la pêche de loisir représente 2% seulement des captures (coquillages, crustacés et poissons) par rapport à la pêche professionnelle débarquée et déclarée, c'est-à-dire hors rejet et hors criée.

La Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France a fait des propositions responsables pour l'avenir de la ressource, et en particulier la mise en place d'un repos biologique sur certaines espèces comme le bar, et le relèvement de certaines tailles de capture.

La déclaration gratuite

Cette déclaration gratuite actuellement facultative, concerne tous les pratiquants de la pêche de loisir, y compris ceux occasionnels. Elle ne peut se faire aujourd'hui que par inscription sur Internet mais les conditions d'accès à l'information de la réglementation ne permettent pas de rendre cet outil conforme à l'objectif initial.

La lutte contre le braconnage

Il semble que le texte concernant le marquage des poissons soit bien accepté par les pêcheurs de loisir. L'Arrêté de marquage s'applique à toute forme de pêche, à pied, du bord embarquée, sous marine. Ce marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale, et doit être réalisé avant débarquement.

Le marquage devra permettre la mesure du poisson lors de contrôle par les autorités.

Parmi les espèces visées au présent arrêté, le bar, le cabillaud, la dorade coryphène et royale, le lieu jaune et noir, le maigre, la sole et le maquereau.

Gestion de la ressource

Désirant agir en faveur de la préservation des ressources, les cinq fédérations signataires de la charte ont également proposé une révision significative des tailles minimales de captures applicable à la pêche de loisir et professionnelle.

Cette proposition constitue une étape importante pour la protection de la ressource. L'objectif à terme est bien de respecter voire de dépasser les tailles biologiques comme le préconisent bon nombre de scientifiques.

Après plus d'un an de lenteurs administratives dont certaines étroitement liées à l'attitude des représentants des pêcheurs professionnels, **L'Arrêté du 26 octobre 2012** reprend dans sa globalité nos propositions mais nous déplorons qu'elle ne s'applique pas à la pêche professionnelle.

Dans ces conditions et compte-tenu de l'impact infime de la pêche de loisir (moins de 2% du prélèvement global), il est vain d'espérer un impact positif et significatif sur les stocks existants.

Il en est de même des actions concernant le repos biologique des espèces et la limitation des pêches intensives sur les frayères pour lesquels aucune véritable mesure n'a été mise en place.

Nous espérons que les autorités concernées prendront conscience de la gravité de la situation et sauront prendre leurs responsabilités pour éviter que la mer ne devienne dans les prochaines années qu'une triste et désertique immensité.

Etude Nationale de la pêche à pied de loisir

Fort de sa représentation des pêcheurs de loisir sur le littoral, la FNPPSF est associée au Comité de Pilotage afin de défendre cette activité dans ce dossier.

Le projet d'étude nationale de la pêche à pied de loisir portée par l'Agence des Aires Marines Protégées, a fait l'objet d'un dossier déposé récemment au titre du programme LIFE+ «politique et gouvernance en matière d'environnement» mis en place par l'Union Européenne, et destiné à soutenir financièrement les actions de conservation et de protection de l'environnement des États membres. Décidé en juin dernier, la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France s'est portée bénéficiaire associé à l'Agence des Aires Marines Protégées, dans le cadre du programme LIFE+, et pilotera les actions de sensibilisation et d'information sur le terrain, ainsi que la réalisation du suivi de la ressource exploitée proposé par la commission Pêche à pied en Avril 2012, sur la base d'un protocole élaboré avec l'appui de scientifiques.

Les pêcheurs à pied de loisir, à travers leurs associations locales comme la nôtre, participeront aux seules actions pilotées par la FNPPSF et ses comités départementaux, concernant la sensibilisation – information, ainsi que le suivi de la ressource, au titre de la science participative. L'implication des pêcheurs de loisir est indispensable pour ne pas subir les actions néfastes et infondées de ceux qui persistent à reporter la diminution de la ressource sur la seule pêche de loisir.

Le protocole de suivi de l'évolution de la ressource

Un groupe de travail issu principalement de la Commission Pêche à Pied sera prochainement formé, et sera chargé du suivi de ce dossier.

Ce groupe procédera à l'étude du protocole de suivi de l'évolution de la ressource en collaboration avec les scientifiques (Ifremer, Universités) sur les sites pilotes définis par l'étude nationale.

Si le site de la Baie de Bourgneuf n'a pas été retenu à cette étude, il sera néanmoins intégré dans ce suivi.

Rappel des textes concernant la pêche à pied des coquillages

En Loire Atlantique, l'Arrêté 51-2002 du 22 janvier 2002 définit les conditions de pêche professionnelle et de loisir des coquillages.

Il détermine en particulier les tailles, quotas, engins, limites de pêche applicables à la pêche de loisir. La pêche à pied des coquillages est autorisée du lever au coucher du soleil, elle est interdite à moins de 10mètres des concessions de cultures marines, dans les ports et les zones de production de coquillages classées C et D.

La pêche de loisir des coquillages est autorisée :

- En dehors des zones de production de coquillage
- Dans les zones de production de coquillage classées A
- Autorisée mais déconseillée dans les zones de production de coquillage classée B

Pour la pêche des coquillages fousseurs, les engins autorisés sont le couteau pêche palourde, la gratte à main, à l'exclusion de la fourche de la pelle et de tout engin mécanique.

Les quantités maximales sont ainsi fixées :

Huîtres : 5kg - Moules : 5kg - Coques : 5kg - Palourdes : 3kg - Pétoncles : 3kg Praires : 3kg - Vénus : 3kg

L'Arrêté du 26 octobre 2012 a modifié quelque peu les tailles, en particulier sur les espèces suivantes :

Huîtres : 5cm - palourdes toutes espèces : 4cm - pétoncles : 4cm - coques : 3cm

Pour rappel, couteau : 10cm - moule : 4cm - bulot : 4cm - praire : 4.3cm -

Vénus : 2.8cm

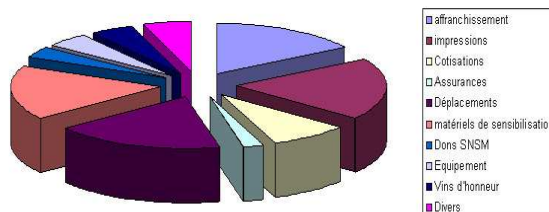
Rapport moral adopté à l'unanimité des membres présents

Rapport financier présenté par le trésorier

Les ressources financières de l'association sont exclusivement basées sur les cotisations des adhérents. Aucune subvention de collectivité n'a été demandée depuis sa création en 1985.

Les dépenses comprennent principalement l'achat de matériels de sensibilisation, les frais d'affranchissement, d'impression ainsi que les frais de déplacement aux diverses réunions.

Le bilan financier 2012 est positif, et montre un excédent de 803.04€



	DEPENSES
Frais postaux	1 107.32 €
Frais d'impressions diverses	1 325.77 €
Cotisations FNPPSF et CDPPSLA	1 608.00 €
Frais kilométrique + divers	1 259.80 €
Frais assurance	166.96 €
Cadeaux AG appcj + fnpp	138.50 €
Articles APPCJ et FNPPSF	1 150.00 €
Don décès Raymond Larue sns	262.00 €
Avis de décès Raymond Larue	173.60 €
Gerbe décès Albert Audion	50.00 €
Collectif 44	50.00 €
Appareil Photo	311.79 €
Frais vin d'honneur + repas	330.30 €
TOTAL	7 934.04 €

	RECETTES
1710 cartes APPCJ	5 130.00 €
71 Cotisations FNPPSF	852.00 €
Articles APPCJ et FNPP	2 201.00 €
Don	31.00 €
Don décès Raymond Larue	524.00 €
TOTAL	8 738.00 €

EXEDENT 2012	803.04 €
---------------------	-----------------

Rapport financier approuvé à l'unanimité.

Election du 1/3 sortant

Renouvellement du Conseil d'Administration :

Claude Boutin sortant souhaite ne pas se représenter. Philippe Papet a présenté sa candidature dans les conditions prévues par les statuts.

Sortants (6) :	Candidats(6)	Sont élus :	
Claude Boutin	Philippe Papet	Philippe Papet	389
Gaston Briand	Gaston Briand	Gaston Briand	389
Alain Moison	Alain Moison	Alain Moison	389
René Leray	René Leray	René Leray	389
Didier Clavier	Didier Clavier	Didier Clavier	387
Gilbert Morland	Gilbert Morland	Gilbert Morland	389

Remerciements

Remerciements à Gilbert Thomas pour son action auprès des adhérents ainsi qu'à Mme Larue et Mme Audion qui se sont toujours démenées avec leur mari au sein de l'Association.

Interventions de Philippe Boënnec, président de la Communauté de Communes de Pornic, membre du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, membre du Conseil National de la Mer et des Littoraux, de Michel Bahuaud maire de La Plaine, et de René Berthe, adjoint au maire de la plaine, délégué au littoral.

Avant de se retrouver autour du verre de l'Amitié, le Président a remercié le Maire de La Plaine pour avoir accueilli l'Association des pêcheurs à pied de la Côte de Jade et ses 280 adhérents présents.

***Le Conseil d'administration est convoqué le samedi 13 avril 2013 à 10h
Salle des mariages du Clion sur Mer***

Ordre du jour de la réunion :

- Installation du Conseil d'administration
- Election du bureau
- Initiation pêche à pied
- Intervention dans les écoles
- Manifestations 2013
- FNPPSF – CD44 – CR Pays de Loire
- Questions diverses

Le Président
François Gosselin